

Source: SPPUS (Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke)

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Loi Courchesne sur la gouvernance universitaire - Vive opposition de la part des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke

Trois associations de professeures et de professeurs de l'Université de Sherbrooke regroupant au total plus de 600 membres - l'AIPSA, l'APPRUS et le SPPUS - s'associent pour exprimer leur vive opposition à un projet de loi sur la gouvernance universitaire dont une première mouture, le projet de loi 107, a été présentée à l'Assemblée nationale l'automne dernier.

Le projet de loi 107 est mort au feuillet en raison de la tenue des élections de l'automne. Tout indique cependant que la ministre Courchesne entend en présenter un semblable à la reprise des travaux parlementaires en mars.

Les professeures et professeurs regroupés au sein des trois associations s'opposent à ce projet de loi parce qu'il occulte le principal problème qui mine les universités, soit le sous-financement. Ils s'opposent à un projet de loi qui porte atteinte à l'autonomie nécessaire à l'épanouissement de l'université en tant qu'institution et en tant que service public. Enfin, ils dénoncent un projet de loi qui dévalorise le mode de gestion collégiale propre aux universités.

La «gouvernance / réingénierie» ne règle pas le problème de sous-financement des universités. Confrontées à un manque criant de ressources, certaines administrations universitaires ont été contraintes de recourir à toutes sortes d'expédients pour tenter d'accroître leurs revenus. Elles se sont ainsi lancées dans des aventures immobilières qui se sont avérées désastreuses. Très souvent, ce sont des représentants de la communauté universitaire – que le projet de loi tient pour suspects - qui ont tiré la sonnette d'alarme.

Le projet de loi entend attribuer les deux tiers des sièges du conseil d'administration aux représentants du secteur privé, qu'on dit dépourvus d'intérêts et d'attaches. Cela n'offre pas de meilleures garanties de clairvoyance et de succès. Peu au fait des rouages de l'institution, ces membres «indépendants» tombent trop souvent sous la coupe de membres de la haute direction universitaire.

À titre de fiduciaire de fonds publics, les administrations universitaires doivent rendre compte de leur utilisation et faire preuve de la plus grande transparence. Plusieurs textes de loi leur imposent déjà de nombreuses obligations à cet égard. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Il n'y a pas lieu d'imposer aux universités un carcan de gouvernance qui s'appuie sur des fondements essentiellement

idéologiques. Alors que les universités crient famine, le gouvernement ne doit pas leur servir de la «réingénierie» à moitié cuite et indigeste.

L'université est un service public qui s'appuie sur une longue tradition d'autonomie et d'indépendance. Il revient en premier lieu aux membres de la communauté universitaire de déterminer les grandes orientations de l'institution et de préserver la liberté académique à l'encontre des pressions de la part de groupes et d'intérêts qui visent à détourner ses ressources et à les asservir. Le projet de loi menace cette nécessaire autonomie.

Le projet de loi dévalorise le mode de gestion collégiale propre aux universités. Il impose une structure rigide et contraignante qui écarte les représentants de la communauté universitaire des lieux de pouvoir au sein de l'université. Il concentre entre les mains de quelques administrateurs de haut niveau les principaux leviers, sans les contrepoids nécessaires.

Les professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke, par la voix de leurs associations respectives mettent en doute la sagesse et l'opportunité du projet de loi. Ils déplorent que le débat sur la gouvernance occulte le principal problème qui mine les universités, soit le sous-financement. Ils demandent au gouvernement de renoncer à présenter un projet de loi sur la gouvernance universitaire. Enfin, ils souhaitent que s'établisse un dialogue plus constructif entre les professeures et les professeurs d'université et le gouvernement.

Ces trois associations tiendront une conférence de presse conjointe le vendredi 27 février 2009, à 10 heures, à l'auditorium de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke (Local A2-101).

Des représentantes de l'APBU (Association of Professors of Bishop's University) et un représentant de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université) participeront également à cet événement.

- 30 -

Renseignements : Robert Tétrault, 1^{er} vice-président du SPPUS (819) 821-8000, poste 62520